

NOTE D'INFORMATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 20 JUIN 2022
SALLE LA FAMILIALE -LE MENIL

BATIMENT ECONOMIQUE DE FERDRUPT - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR RECEVOIR DELEGATION DE POUVOIR INTEGRAL SUR CE DOSSIER

En date du samedi 14 mai 2022, un incendie s'est déclaré dans un des bâtiments économiques situé 22 Rue d'Alsace 88360 FERDRUPT, dont la Communauté de Communes est propriétaire. Afin de suivre et de rétablir rapidement la situation et l'évolution du bail actuel, il y a lieu de désigner un représentant référent pour gérer l'intégralité de ce dossier.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

BATIMENT ECONOMIQUE DE FERDRUPT - AVENANT AU BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE MTV

La SCOP Manufacture Textile des Vosges ayant été impacté par l'incendie d'une partie des bâtiments industriel sis 22 Rue d'Alsace à Ferdrupt dont elle est locataire auprès de la CCBHV, il convient de prévoir un aménagement au bail commercial signé en 2015. En effet, cette entreprise à la possibilité d'acquérir par préférence l'ensemble immobilier qui est actuellement propriété de la CCBHV. La date limite d'exécution de la clause incluse dans le bail commercial concernant le délai de prise de décision au locataire est proche de la date du sinistre. Il s'agit ici de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, le délai donné à l'époque reportant ainsi l'exécution éventuelle de la vente.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

BATIMENT ECONOMIQUE DE FERDRUPT - REORIENTATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT BATIMENTAIRE PERMETTANT LA GESTION DES CONSEQUENCES DU SINISTRE

Dans le cadre de la gestion des conséquences du sinistre évoqué dans les précédents points, il y a lieu de prendre des dispositions qui soient les plus favorables au redémarrage de l'activité de la société MTV. A cette fin il est proposé que le Conseil Communautaire prenne acte de la modification éventuelle de la liste des travaux sur bâtiments économiques qui avait été présentée en commissions finances et en Conseil Communautaire. Bien que voté au niveau du Chapitre budgétaire, ce qui permet de s'adapter en toutes circonstances, afin de formaliser au mieux cette modification, le Conseil Communautaire est sollicité afin de formaliser l'ouverture dans le même chapitre d'investissement pour une opération : gestion du sinistre usine de Ferdrupt. Cette disposition est proposée afin d'avoir des moyens financiers pour paiement d'avance, si des travaux devaient être réalisés notamment cet été.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

SCOT PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES : CONSULTATION SUR PROJET D'ARRETE DE PERIMETRE

le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui vise à une mise en cohérence des différentes politiques sectorielles d'aménagement du territoire (organisation de l'espace, habitat, déplacements, environnement, équipement commercial...) sur de larges bassins de vie.

Aussi, un SCoT s'inscrit dans plusieurs principes :

- Equilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ;
- Diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ;
- respect de l'environnement, comme les corridors écologiques, et de lutte contre l'étalement urbain.

Les SCoT doivent permettre d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du changement climatique, et les transitions écologique, énergétique, démographique, numérique...

En l'absence de SCoT applicable, les communes sont soumises à la « règle d'urbanisation limitée » qui empêche d'ouvrir de nouveaux terrains à l'urbanisation, sauf dérogation préfectorale sous conditions.

Dans ce contexte, le PETR et ses trois communautés de communes membres ont unanimement et respectivement délibéré, entre le 27 juin et le 10 juillet 2019, en faveur de la création d'un syndicat mixte dédié au portage de l'élaboration d'un SCoT « Massif des Vosges » unique à l'échelle des deux Pays de la Déodatie et de Remiremont et de ses vallées qui le constituent.

Suite à une réunion inter-PETR (Pays de Remiremont et de ses Vallées / Pays de la Déodatie), présidé par Monsieur le Préfet des Vosges le 02 mai dernier, il est aujourd'hui proposé la création de deux périmètres de SCoT sur le Massif, correspondant aux périmètres de chacun des deux Pays précités.

Le projet de périmètre de notre secteur serait identique au périmètre du PETR de Remiremont et de ses vallées.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ce périmètre.

NOTES :

COMPETENCE EAU, ASSAINISSEMENT-EPURATION, EAU PLUVIALE - APPROBATION DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (document joint)

La compétence eau, assainissement-épuration et eau pluviale sera transmise des Communes à la Communauté de Communes le 31 décembre 2025. Le Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, par délibération, a décidé de lancer une phase « diagnostic et prospectif ». Le présent cahier des charges conditionne le sens du travail qui sera réalisé par un futur Maître d'œuvre.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

COMPETENCE EAU, ASSAINISSEMENT-EPURATION, EAU PLUVIALE - ADHESION AGENCE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE DES VOSGES (document joint)

Afin de mener la réalisation du diagnostic du transfert des compétences eau, assainissement-épuration et eau pluviale, le Conseil Départemental des Vosges propose que les services de l'Agence Technique Départementale des Vosges nous accompagnent. L'adhésion à cette agence technique est facturée pour un montant de 3 000 € pour les territoires inférieurs à 20 000 habitants. Ensuite, en fonction de l'acte technique réalisée une facturation adaptée au type de suivi est établie.

Il est proposé l'adhésion à ATD88 pour nous assister dans la réalisation d'un diagnostic sur le transfert des compétences eau, assainissement-épuration, eau pluviale.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

PCAET -SARE- MODIFICATION DE LA CONVENTION MUTUALISEE SUR LA REPARTITION FINANCIERE

Par délibération en date du 22 mars 2022, le Conseil Communautaire a validé la participation au SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique). Ce dispositif fixe la participation financière de la CCBHV à 2 665,88 €. La Région Grand Est a réévalué les dépenses liées à ce dispositif. Par conséquent, la participation des territoires évolue également, passant de 11 590,78 € à 9 934,99 € pour la durée totale du dispositif, à savoir un an et demi. Enfin la contribution de la CCBHV est donc revue à 2 288,65 € contre 2 665,88 € initialement. Il est proposé de valider cette nouvelle répartition financière.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

MOBILITE - PLAN DE MOBILITE SIMPLIFIE - PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE

Dans le cadre de la prise de la compétence mobilité par délibération le 26 mars 2021 et l'approbation de son Plan Climat Air Energie Territorial le 22 mars 2022, les Communautés de Communes des Hautes Vosges, de la Portes des Vosges Méridionales et des Ballons des Hautes Vosges ont l'opportunité de répondre à un appel à projet de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PMS). Ce plan permettra d'aborder à partir de l'état des transports, des mobilités actives, du covoiturage, du TAD et autres pratiques, des difficultés rencontrées, des initiatives locales pour la réalisation d'un diagnostic concerté avec les partenaires et le territoire (habitants, employeurs, touristes, visiteurs) et de définir la stratégie locale de mobilité et sa déclinaison en plan d'actions. Si les Communautés de Communes sont retenues, l'ADEME finance ce type d'étude à hauteur de 75 %, la CCBHV prenant à sa charge un montant prévisionnel de 3 835 €. Il est

proposé de participer au groupement de commande afin de rejoindre l'appel à projet lancé par l'ADEME pour la réalisation d'un plan de mobilité simplifié.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

COMPLEXE AQUATIQUE PISCINES ET ESPACE BIEN ETRE – REMBOURSEMENT EMPRUNT RELAI – AVENANT

Pour assumer la réalisation du complexe aquatique piscines et espace bien-être, il a fallu emprunter pour porter notamment le temps nécessaire à la perception des subventions et du FCTVA. La perception des subventions devait être acquise en fin juin 2022. Le remboursement de l'intégralité de la partie d'emprunt dédié à ce portage, pour un montant de 2 589 993 Euros, était prévu à cette même période. L'ensemble des subventions n'étant pas perçu, il est proposé de procéder au paiement immédiat de 1 295 000 Euros et d'accepter les termes de la prorogation tel que propose par la société de crédit AFL d'une durée maximale d'un an correspondant aux versements du solde des subventions.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

COMPLEXE AQUATIQUE PISCINES ET ESPACE BIEN-ETRE - MISE A JOUR TARIFAIRE

Pendant les vacances d'été, il est proposé d'amender la tarification du complexe aquatique piscines et espace bien-être situé sur Le Thillot comme cela fût fait lors des vacances intermédiaires. Sur une durée d'une semaine en juillet et en août les activités d'aquabike et d'aquagym seraient à demi-tarif. En ce qui concerne la tarification des entrées de la piscine de Saint-Maurice-sur-Moselle, il est proposé une augmentation des tarifs de 2,5%.

Il convient d'amender les tarifs de ses deux équipements.

NOTES :

REDEVANCE INCITATIVE – COMPLEMENT TARIFICATION CARTE RFID

Certains services de la communauté de communes nécessitent l'utilisation de carte RFID (radio frequency identification ou radio-identification) permettant l'ouverture ou la manœuvre de certains dispositifs (barrière, PAV, portes et autre), la perte ou la casse de la carte est facturé. Il est proposé de confirmer ce tarif à 8 €.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

VENTE DE MATERIEL COMMUNAUTAIRE

La communauté de commune utilisait une remorque pour transporter les bennes de déchetteries et des Points d'Apports Volontaires et un camion pour porter le rouleau de tassement.

Le service valorisation matières souhaite se dessaisir de ces deux matériels. Il est notamment proposé de mettre à la vente : un camion pour 5 000 €, une remorque pour 1 200 €.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

SMMA - DEMANDE D'AVANCE SUR LE VERSEMENT DE LA TAXE GEMAPI

Le syndicat mixte Moselle Amont a été créé le 1^{er} février 2022. Afin de lui permettre de fonctionner, il demande le versement d'une partie de la taxe GEMAPI sur 2022, pour un montant de 34 000 €.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

RGPD RENOUELEMENT DU CONTRAT – PROPOSITIONS DU CDG 88/54

La Communauté de Communes recourt pour répondre à ses obligations RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) au conseil du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (CDG 54). Ce contrat de conseil est arrivé à échéance, il est proposé de le renouveler considérant la nécessité d'être conseillée dans ce domaine. Le coût de la participation demandé par le CDG 54 est d'environ 500 € par an.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

RECONQUETE DU BATI DEGRADE – CONVENTION ENTRE L’ETAT ET LA CCBHV (document joint)

Dans le cadre du dispositif de reconquête du bâti dégradé, la Préfecture des Vosges propose une convention cadre définissant les objectifs de ce dispositif tout aussi bien que ceux du chargé de mission.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur cette proposition.

NOTES :

SPL XDEMAT- REPARTITION CAPITAL ET REPRESENTATION A L’ASSEMBLEE DELIBERANTE

La Société Publique Locale (SPL) SDEMAT propose à ses adhérents, dont la Communauté de Commune une nouvelle répartition de son capital social et propose de désigner un représentant de la CCBHV à l’assemblée générale de la SPL XDEMAT.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

DEPART EN RETRAITE D’AGENTS REMISE DE CADEAUX – BENEFICIAIRES 2021 / 2022.

Par délibérations des 28 février 2017 et 26 juin 2018, le Conseil Communautaire à créer les modalités d’octroi de cadeaux au personnel pour départ en retraite. En 2021 et 2022 plusieurs agents peuvent prétendre à l’application de cette disposition, le Conseil Communautaire doit par délibération nommer les agents bénéficiaires : Gilles CLAUDE, Patrice ROUILLON, Guy GODEL et Xavier GAUDEL.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

PROJET DE TERRITOIRE PLAN PAYSAGE, PCAET- PROJET DE LA COMMUNE DE FRESSE-SUR-MOSELLE (document joint)

Considérant les actions entrepris par la CCBHV soit en propre soit en association en faveur de :
La trame verte/trame bleue, la création du SMMA, le SARE à trois Communautés de Communes, la gestion de l'eau sur la Moselle, l'inventaire ABC, les trois journées sur la rareté de l'eau des 27,28,29 avril 2022.

Considérant les initiatives déjà prise dans plusieurs Communes impliquent notamment le Conseil Départemental des Vosges, l'agence de l'eau, la Région, l'Etat.

Considérant que la Commune de Fresse-sur-Moselle présente son projet dit de « plan d'actions programme Fresse-sur-Moselle – énergies locales nouvelles » qui s'intègre dans :

- Le Projet de Territoire – Agenda 21 adopté par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges par délibération n° 01/2014 en date du 28 Janvier 2014, notamment dans :
 - L'axe 3 - objectif 8 – Construire l'habitat de demain et réhabiliter l'existant
 - L'axe 4 - objectif 12 – Maîtriser nos impacts et protéger notre Nature
 - L'axe 4 - objectif 13 – Profiter durablement et respectueusement de nos ressources
 - L'axe 4 - objectif 14 – Diffuser et mettre en œuvre l'exemplarité intercommunale
- Le Plan Paysage approuvé par la délibération n° 07/2016 en date du 15 Novembre 2016 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, notamment :
 - Objectif 1 - action 3 – Le patrimoine paysager lié à l'eau
 - Objectif 4 - action 14 – Mettre en valeur les paysages d'enjeux touristiques
- le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) approuvé par la délibération n° 01/2022 en date du 22 Mars 2022 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la comptabilité du projet de la Commune de Fresse-sur-Moselle aux PCAET, Projet de territoire et au Plan paysage sous la responsabilité de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

COMPLEXE AQUATIQUE PISCINES ET ESPACE BIEN-ETRE - MISE A JOUR REGLEMENT

Le règlement des usagers du complexe aquatique piscines et espace bien-être situé sur Le Thillot nécessite de prendre en considération des remarques et des propositions liées à l'organisation. Dans ce cas précis, il est proposé de donner l'accès dès 6 ans contre actuellement 8 ans à l'espace des toboggans et pentaglisses.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

RH : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS – MNS

A ce jour la Communauté de Communes est en recherche et recrute des Maitres-Nageurs-Sauveteurs pour le complexe aquatique piscines et espace bien-être situé sur Le Thillot. Compte tenu de la difficulté à recruter cette catégorie d'agent et qu'un départ en retraite ce profil l'année prochaine, il est proposé d'ouvrir un poste de Maitre-Nageur-Sauveteur de plus afin de mettre à profit d'éventuelles candidatures pour procéder par anticipation au recrutement à pourvoir à court et moyen terme.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer.

NOTES :

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NOTES :